RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A JAMAIS LES PREMIERS

SAS au capital de 10 000 Euros
Siège social : 1 Passage Josset
40 – 42 rue Charonne
75011 PARIS
R.C.S PARIS B 794 419 424

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 25 MARS 2025

Les soussignés Mr Bruno QUAZZA agissant en qualité de associé unique et Mme Afifa REGLAT, présidente non associée de la société SASU A JAMAIS LES PREMIERS , SAS au capital de 10 000 euro dont le siège social est situé au 1 passage Joffet 40 – 42 rue Charonne – 75011 PARIS, immatriculée au RCS de Paris, sous le n°794 419 424, ont pris les décisions ci-après concernant :

Cession d'actions
Pouvoirs
Questions diverses

Première Décision

L'associé unique, après avoir pris connaissance de l'intention que lui a exprimée :

- Monsieur Bruno QUAZZA de céder ses 245 actions à Madame Afifa REGLAT

- déclare agréer ce dernier comme nouvel associé à compter du jour où la cession régularisée sera signifiée à la société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la société.

Deuxième décision :

L'associé unique décide sous la condition suspensive de la régularisation de cette cession de modifier l'article 7 des statuts de la façon suivante :

Article 7 : Apports

Il est rajouté le paragraphe suivant :

« Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 25 mars 2025, Monsieur Bruno QUAZZA a cédé 245 actions au bénéfice de Madame Afifa REGLAT.

BQ AR

Troisième décision

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et de mettre à jour le registre de mouvement de titres de la société.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal constatant les décisions de l'associé unique qui a été signé par l'associé unique et sera retransmis dans le registre des délibérations de l'associé unique.

Mr [redacted]
Associé unique

Mme Afifa REGLAT
Pr [redacted]